



REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° D2023/165 1 Commande publique – 1.1 Marchés publics – 1.1.9. Avenant

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 AU MARCHE N°2021106 RELATIF A LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DU PARC DES VARENNES A ISSY-LES-MOULINEAUX

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU les articles L.2194-1 et R.2194-1 à R.2191-9 du Code de la commande publique ;

VU la délibération du conseil de territoire n° C2020/07/07 du 10 juillet 2020 accordant délégation au Président de l'Etablissement Public Territorial pour prendre, pour toute la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000 € HT, des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté n° A2021/05 du 29 janvier 2021 portant délégation de signature à Monsieur Antoine MARETTE, Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ;

VU la décision du Président n°2021/139 attribuant le marché n°2021106 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du Parc des Varennes à Issy-les-Moulineaux, à la société BATT pour un montant de 52 500,00 € HT ;

VU le projet de modification n°1 au marché n° 2021106 proposé par la société BATT ;

CONSIDERANT que la présente modification a pour objet la prolongation de la mission AVP afin de prendre en compte différentes modifications demandées par la Ville et par les riverains ;

CONSIDERANT qu'il convient en conséquence de conclure une modification n°1 au marché n° 2021106 afin de prendre en compte la prolongation de la mission AVP ;

CONSIDERANT que cette modification entraîne une augmentation du montant initial du marché de 3 200,00 € HT, soit une plus-value de 6,1%, portant ainsi le montant du marché à 55 700,00 € HT ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Est approuvée la modification n°1 au marché n°2021106 ayant pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du Parc des Varennes à Issy-les-Moulineaux, à conclure avec l'entreprise BATT, sise 16 avenue Carnot, 91 300 MASSY.

ARTICLE 2 : La modification n°1 a pour objet la prolongation de la mission AVP.

ARTICLE 3 : La modification n°1 prendra effet à sa date de notification se terminera à la date de fin du marché initial. La mission AVP est prolongée jusqu'au 6 octobre 2023.

ARTICLE 4 : Le montant de la modification n°1 est de 3 200,00 € HT, soit une plus-value de 6,1 % par rapport au montant initial du marché. Le montant du marché s'élève désormais à la somme de 55 700,00 € HT.

ARTICLE 5 : Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'établissement public territorial.

ARTICLE 6 : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt ;
- L'entreprise BATT.

Fait à Meudon, le 17 octobre 2023

Pour le Président et par délégation,




Antoine MARETTE
Directeur Général des Services